





## MUTUALIA SANTÉ CFR

■ Tarification TTC 2025\*

AGRICOLE									
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	FORFAIT BIEN-ÊTRE 1	FORFAIT BIEN-ÊTRE 2			
Régime Général	83,13 €	95,10 €	105,23 €	136,52 €	8,73 €	11,68 €			
Régime Alsace-Moselle	38,24 €	44,70 €	50,51 €	81,92 €	8,73 €	11,68 €			

NON AGRICOLE									
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	FORFAIT BIEN-ÊTRE 1	FORFAIT BIEN-ÊTRE 2			
Régime Général	88,61 €	101,37 €	112,17 €	145,52 €	9,31 €	12,45 €			
Régime Alsace-Moselle	40,76 €	47,65 €	53,84 €	87,31 €	9,31 €	12,45 €			

<sup>\*</sup>au 1er janvier 2025



## UNE MUTUELLE SANTÉ RÉSERVÉE AUX RETRAITÉS, MEMBRES DE LA CFR!

Mutualia, en partenariat avec la Confédération Française des Retraités, a élaboré une complémentaire santé qui s'adapte à vos besoins et à votre budget, conforme aux critères des contrats responsables et du 100%



#### LES FORMULES

Mutualia et la CFR vous proposent une complémentaire santé qui permet de faire face à la fin des avantages des contrats collectifs proposés par les entreprises. Ce partenariat a pour fondement le partage de valeurs communes telles que la solidarité et la proximité qui sont la base du mutualisme. Bénéficiez d'une complémentaire santé de qualité : c'est l'objectif poursuivi par cette collaboration exclusive.

Négociée par vos représentants nationaux, cette offre vous propose 4 formules simples, qui vous protègent efficacement :

essentielle, cette garantie rembourse vos frais au ticket modérateur pour répondre aux petits besoins de

**NIVEAU 2: complète**, cette offre prend mieux en charge les dépassements d'honoraires

optimale, cette troisième possibilité vous offre des remboursements plus élevés pour couvrir au mieux vos **NIVEAU 3:** 

dépenses de santé

**NIVEAU 4:** excellence, cette dernière garantie renforcée apporte une amélioration des remboursements sur les postes

les plus coûteux comme l'optique et le dentaire, mais aussi pour l'hospitalisation et les médicaments.

#### **LES OPTIONS**

Complétez votre formule avec l'un des Forfaits Bien-être et Prévention.

2 options pour prendre en charge les dépenses supplémentaires peu ou pas remboursées par le régime obligatoire.

Forfait<sup>(1)</sup> de

#### 120€/an/bénéficiaire

Substituts nicotiniques / sevrage tabagique prescrits

**Forfait** 

- Vaccins prescrits
- Homéopathie et pharmacie prescrites
- Traitement préventif paludisme prescrit
- Pédicure / podologue (2)
- Visite annuelle du sport + test d'effort
- Assistance médicale à la procréation
- Contraception prescrite
- Psychologue libéral
- Médecines douces : ostéopathie, chiropractie, acupuncture, étiopathie, diététicien, psychomotricien (3)
- Appareillage médical prescrit (achat ou location)

**Forfait** 7 Forfait (1) de

**150€**/an/bénéficiaire

Prestations du Forfait 1 avec en complément :

- Fournitures et entretien appareillage auditif
- Forfait d'accompagnement à l'hôpital du bénéficiaire du plus de 60 ans
- Frais de déplacement et d'hébergement en cure
- Forfait basse vision
- Fournitures incontinence
- Prothèses capillaires suite à radio/chimiothérapie

(1) Forfait annuel à utiliser librement sur les différentes prestations dans la limite du montant indiqué et si elles sont non prises en charge par le RO. Pour les Professionnels de santé réglementés : le praticien doit justifier d'un numéro ADELI ou d'une inscription au Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS) ou d'un numéro FINESS. Pour les Professionnels de santé non réglementés : le praticien doit justifier son inscription à l'annuaire professionnel ou à l'organisation réprésentative de l'activité (fédération/syndicat professionnell), ou justifiant par diplôme (copie du justificatif, du titre RNCP) de son aptitude professionnelle. Pour être remboursé, une facture acquittée au nom du bénéficiaire indiquant les dites références et le détail des actes pratiqués doit être fournie.

(2)Prestation remboursées si non prise en charge par le RO. La prestation pédicure/podologue du forfait Bien-être est cumulable avec le remboursement présent dans la formule de base

(3) Acupuncture : exercée par un médecin une sage femme ou un chirurgien-dentiste disposant des diplômes leur permettant d'exercer les actes légalement. Prestations remboursées si non prises en charge par le Régime Obligatoire.

## MUTUALIA SANTÉ CFR C'EST AUSSI...

- Des tarifs négociés pour vous et vos proches (tarifs bénéficiaires sur demande auprès de votre conseiller).
- Un accès au réseau de soin optique Carte Blanche pour des verres de qualité à prix négociés.
- Un service de téléconsultation.
- Un espace adhérent en ligne et une application : Suivi des remboursements, gestion des données personnelles et vos avantages
- · Près de 160 agences partout en France et un Service de relation adhérent téléphonique disponible du lundi au vendredi pour répondre à toutes vos questions!
- Mapatho + : une plateforme spécialisée dans le partage de ressources, de recommandations et de prévention pour les maladies chroniques et de longue durée.
- Mutualia Assistance : Pour vous, vos proches ou vos enfants, Mutualia a conçu différentes aides adaptées à chaque situation au 01 48 97 74 17 (24h/24 et 7j/7).

### Chez Mutualia, nos garanties s'adaptent à vos besoins



SOINS COURANTS	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Honoraires médicaux : consultations et actes techniques				
- Généralistes et spécialistes adhérents à l'OPTAM/ OPTAM-CO	100 %	150 %	150 %	200 %
- Généralistes et spécialistes non adhérents à l'OPTAM/ OPTAM-CO	100 %	130 %	130 %	180 %
Actes d'imagerie et d'échographie : IRM, endoscopie, radiologie, scanner				
- Praticiens adhérents à l'OPTAM / OPTAM-CO	100 %	150 %	150 %	200 %
- Praticiens non adhérents à l'OPTAM / OPTAM-CO	100 %	130 %	130 %	180 %
Honoraires paramédicaux pris en charge par le RO : infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podoloques	100 %	100 %	100 %	100 %
Pédicure / podologue non PEC RO (1)	30 €/an	50 € / an	50 € / an	70€ / an
Analyses et examens de laboratoire	100 %	100 %	100 %	100 %
Médicaments				
- Médicaments pris en charge par le RO hors Service Médical Rendu Faible	100 %	100 %	100 %	100 %
- Substituts nicotiniques pris en charge par le RO: patchs, gommes, pastilles	100 %	100 %	100 %	100 %
Matériel médical pris en charge par le RO : pansements, orthopédie, minerves, genouillères,	100 %	150 %	150 %	200 %
Transports pris en charge par le RO	100 %	100 %	100 %	200 %
HOSPITALISATION				
Honoraires médicaux et chirurgicaux				
- Praticiens adhérents à l'OPTAM/ OPTAM-CO	100 %	150 %	150 %	250 %
- Praticiens non adhérents à l'OPTAM/ OPTAM-CO	100 %	130 %	130 %	200 %
Forfait journalier hospitalier (2)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour	100 %	100 %	100 %	200 %
Chambre particulière avec nuitée (3)	-	20€ / nuit	30 € / nuit	70 €/ nuit
OPTIQUE (4)				
Equipements 100% santé (5)	Frais réels plafonnés au prix limite de vente	Frais réels plafonnés au prix limite de vente	Frais réels plafonnés au prix limite de vente	Frais réels plafonnés a prix limite de vente
Equipements à tarifs libres (5)	prix infine de vente	prix innice de vente	phix infince de vente	prix illine de vente
- Verres simples + monture	50 €	120 € (dont 100 € monture)	200 € (dont 100 € monture)	300 € (dont 100 € monture)
- Verres complexes ou très complexes + monture	200 € (dont 100 € monture)	200 € (dont 100 € monture)	300 € (dont 100 €	400 € (dont 100 €
- Verres mixtes : 1 verre simple et 1 verre complexe ou très complexe + monture	125 € (dont 100 €	160 € (dont 100 €	monture) 250 € (dont 100 €	monture) 350 € (dont 100 €
Lentilles prises en charge par le RO (y.c jetables) (6)	monture) 100 %	monture) 100 % + 120 € / an	monture) 100 % + 200 € / an	monture) 100 % + 300 € / an
		Frais réels plafonnés au		
Autres prestations optiques 100% santé (7)	prix limite de vente	prix limite de vente	prix limite de vente	prix limite de vente
Autres prestations optiques à tarifs libres (7)  DENTAIRE	100 %	100 %	100 %	100 %
Soins et prothèses relevant du dispositif 100% santé (7)	Frais réels plafonnés au		Frais réels plafonnés au	Frais réels plafonnés a
Soins pris en charge par le RO ne relevant pas du dispositií 100% santé (y.c inlay onlay) (7)	prix limite de vente 100 %	prix limite de vente 100 %	prix limite de vente 100 %	prix limite de vente 200 %
Prothèses ne relevant pas du dispositif 100% santé (7)	100 70	100 70	100 /0	200 /0
- Prothèses prises en charge par le RO	100 %	150%	200 %	300 %
Orthodontie prise en charge par le RO	100 %	100 %	100 %	100 %
Implantologie (8)	-	150 € / implant	250 € / implant	300 € / implant
AIDES AUDITIVES		is a cy implant	223 07 111 1211	
Equipements 100% santé (9)		Frais réels plafonnés au		
Equipements à tarifs libres (9)	prix limite de vente 100 %	prix limite de vente 100 % + 300 € / appareil	prix limite de vente 100 % + 450 € / appareil	prix limite de vente 100 % + 450 € / appareil
CURES THERMALES PRISE EN CHARGE PAR LE RO (10)	100 70	100 % + 300 e / appaieii	100 % : 430 с / арраген	100 % · 430 e / appareir
Soins et forfait thermal pris en charge par le RO	65% à 70%	65% à 70%	65% à 70%	90 %
Transport et hébergement pris en charge par le RO ou non	0% à 55%	0% à 55%	0% à 55%	300 € / an
PRÉVENTION				300 0 7 011
Actes de prévention pris en charge par le RO	100 %	100 %	100 %	100 %
Dépistage préventif	100.00			100 10
- Ostéodensitométrie	100 %	100 % + 50 € / an	100 % + 50 € / an	100 % + 50 € / an
BIEN-ÊTRE				
Forfaits bien-être et prévention	optionnels	optionnels	optionnels	optionnels
ASSISTANCE ET SERVICES				
Mutualia Assistance (cf. notice Mutualia Assistance)	Oui	Oui	Oui	Oui
Réseau de soins optique	Oui	Oui	Oui	Oui
Etude et conseil sur devis en dentaire, optique et audioprothèses	Oui	Oui	Oui	Oui
Aide au retour à domicile après hospitalisation	Oui, selon conditions assistance	Oui, selon conditions assistance	Oui, selon conditions assistance	Oui, selon conditions assistance
Téléconsultation	Oui	Oui	Oui	Oui
reconstitution	Jul	Oui	Out	Jui

BR: Base de Remboursement; BRR: Base de Remboursement Reconstituée; CCAM: Classification Commune des Actes Médicaux; DR: Dépense Réelle; FR: Frais Réels; MR: Montant du Remboursement de l'Assurance Maladie; NGAP : Nomenclature Générale des Actes Professionnels; OPTAM : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins; OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins; OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins; OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins; OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins; OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins; OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins; OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins; OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins; OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins; OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins; OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins; OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins; OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins; OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins; OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins; OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins; OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins; OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins; OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins; OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins; OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins; OPTAM : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins; OPTAM : Option Pratique Tarifaire Maîtrisé

la Mutuelle rembourse le montant indiqué. Les forfaits équipements optiques et aides auditives, incluent la prise en charge RO et le TM. Lorsque le professionnel de santé ou l'établissement de santé n'est pas conventionné avec l'Assurance maladie, la BR est le tarif d'Autorité (dont le montant est très inférieur aux tarifs de remboursement pour les professionnels de santé ou l'établissement conventionné). Les prestations sont accordées dans la limite des frais engagés sur présentation de justificatifs et sous réserve de remboursement par le RO, sauf stipulation contraire. Les taux de remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire sont exprimés à titre indicatif et peuvent être modifiés par décision législative ou réglementaire.

(1) Forfait à utiliser dans la limite du montant du forfait indiqué, si les prestations sont non PEC RO. Le praticien doit justifier d'un numéro ADELI ou d'une inscription au Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS) (1) refers a uniformal real moment of instance of moment and repertoire Partage des Professioni of d'un numéro FINESS.

(2) Prévu à l'article L. 174-4 du Code de la Sécurité sociale, à l'exclusion du forfait journalier facturé par les établissements médico-sociaux visés à l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

(2) Prévu à l'article L. 174-4 du Code de la Sécurité sociale, à l'exclusion du forfait journalier facturé par les établissements médico-sociaux visés à l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

(3) Remboursement limité à 30 jours par an.

(4) L'achat d'équipements optiques (monture, verres, lentilles) achetés sur internet peut être pris en charge au titre des garanties complémentaires Mutualia sur présentation d'une prescription ou d'une facture acquittée en provenance d'un établissement français.

(5) Tels que définis réglementairement et selon les modalités et conditions de prise en charge prévues par la garantie. Equipements composés de deux verres et une monture. Limité à un équipement tous les deux ans, sauf en cas d'évolution de la vue et pour les enfants, selon les conditions et modalités de prise en charge prévues par la garantie. (6) Au-delà du forfait, prise en charge du TM. (7) Tels que définis réglementairement et selon les modalités et conditions de prise en charge prévues par la garantie. (8) Les Prestations doivent être inscrites à la Classification Commune des Actes Médicaux pour l'activité bucco-dentaire. Il peut y avoir de rares cas où les codes actes CCAM ne sont pas transmis par le praticien. La Mutuelle les prend quand même en charge sous conditions de voir le code de regroupement IMP. (9) Tels que définis réglementairement et selon les modalités et par president de par president par presid conditions de prise en charge prévues par la garantie. La prise en charge est limitée à une prothèse par oreille et par bénéficiaire, tous les 4 ans, selon les conditions prévues par la garantie avec un remboursement limité à 1700€/oreille. (10) Uniquement si la cure est prise en charge par le RO.

# Depuis toujours, entre nous, c'est humain

Depuis 30 ans, Mutualia protège plus d'un demi million de bénéficiaires en santé et en prévoyance. Particuliers, populations agricoles, travailleurs non salariés ou bien chefs d'entreprise, Mutualia est présent partout en France pour accompagner ses adhérents au quotidien. Acteur de l'économie sociale et solidaire, Mutualia s'implique sur les territoires en s'appuyant sur ses valeurs fortes - Qualité, Proximité, Humain, Démocratie - et son réseau d'Élus pour construire ensemble la mutuelle et les solutions globales de santé de demain. Notre conception d'un Groupe mutualiste engagé va plus loin, c'est pourquoi nous accompagnons et développons des projets solidaires au cœur des territoires en soutenant des initiatives porteuses de sens.

## Entre nous, c'est très simple de souscrire chez Mutualia

Pour répondre à toutes vos questions, prendre un rendez-vous et adhérer à notre protection santé :

Contactez vite votre conseiller Mutualia le plus proche de chez vous, sur www.mutualia.fr, rubrique Contact.





09 78 353 353\*

Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 17h









Souscrivez directement sur www.mutualia.fr



Trouvez le point d'accueil le plus proche sur **www.mutualia.fr** 



Informations, devis et souscription en ligne sur **www.mutualia.fr** ou **en scannant ce QR Code!** 



Entre nous, c'est humain